

COMMUNE DE MALZÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 AVRIL 2015

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

REF. 54
100415

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 29

Conseillers absents - excusés : Jessica NATALINO, Pascal PELINSKI, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Elisabeth SERIN, David CARABIN.

Procurations : Jessica NATALINO à Stéphanie GRUET
Pascal PELINSKI à Jean-Pierre ROUILLON
Béatrice BAURAIN De BERNARDO à Marie-José AMAH
Elisabeth SERIN à Bertrand KLING
David CARABIN à Baptiste PAVOT

Secrétaire de séance : Daniel THOMASSIN

Date convocation : 27 mars 2015

N° 2015-011

Objet : Groupement de commandes de communications électroniques du Grand Nancy - Adhésion - Période 2016 - 2018

Rubrique : 1.1

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que :

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code des marchés notamment son article 8,
- Vu la proposition de la Communauté Urbaine du Grand Nancy en date du 26 janvier 2015 relative à la désignation du Grand Nancy comme coordonnateur du groupement de commandes pour les services de communications électroniques, laquelle est confirmée le 20 mars 2015 par délibération de son conseil,
- Considérant l'intérêt pour la commune de Malzéville d'adhérer à un groupement de commandes pour les services de communications électroniques afin de bénéficier de prix et de services attractifs,



- Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour les services de communications électroniques,

- Vu l'allotissement défini pour l'appel d'offres conduit par le coordonnateur du groupement,

Lot n°1 :

- ✓ Téléphonie fixe lignes isolées et lignes de type numériques T0, abonnements, services et communications.

Lot n°2 :

- ✓ Téléphonie fixe lignes fortement sécurisées du SAMU, abonnements, services et communications.
- ✓ Numéros libre appel ou à coût partagé.
- ✓ Liaisons louées analogiques et numériques.
- ✓ Téléphonie fixe lignes de secours, abonnements, services et communications.
- ✓ Services temporaires, abonnements, services et communications.
- ✓ Téléphonie fixe autres lignes et services ne faisant pas partie de « l'offre de vente en gros de l'abonnement téléphonique » de France Telecom.

Lot n°3 :

- ✓ Téléphonie mobile, abonnements, services et communications.
- ✓ Téléphonie convergente fixe-mobile incluant accès voix et IP, abonnements, services et communications.
- ✓ Fourniture et maintenance des terminaux mobiles, fixes et accessoires.

Lot n°4 :

- ✓ Téléphonie fixe lignes de type numériques T2, abonnements, services et communications.

Lot n°5 :

- ✓ Réseaux VPN IP
- ✓ Accès Internet avec garantie de temps de rétablissement et services « professionnels »
- ✓ Accès nomades connexions, services et communications.

Lors de sa séance du 8 mars 2012, le conseil municipal a approuvé l'adhésion au groupement de commandes de la CUGN pour les services de communications électroniques.

Cette convention arrivant à échéance, il est proposé au conseil municipal de la renouveler pour la période de 2016-2018.

Vu l'avis favorable de la commission finances lors de sa réunion en date du 25 mars 2015,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes pour les services de communications électroniques.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement à intervenir et inscrire les sommes correspondantes au budget.

- **DÉSIGNE**, en application de l'article 8 III 1° du Code des Marchés Publics,

- Monsieur Baptiste PAVOT en qualité de titulaire,

- Monsieur Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, en qualité de suppléant,

pour siéger lors de la commission d'appel d'offres du groupement.

- **AUTORISE** le lancement de l'appel d'offres par les services de la communauté urbaine, coordonnateur du groupement de commandes, pour l'ensemble des marchés des adhérents conformément aux articles 8, 33, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics.

- **ADHÈRE** aux lots 1, 3 et 5 conformément à l'article 6 de la convention constitutive.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir au terme de la procédure d'appel d'offres.



Le Maire,
Bertrand KLING

